



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2021 à 18h00 en Hôtel de ville

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 07 décembre 2021 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Hôtel de ville sous la présidence de **M. Étienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (36): M. LENGEREAU, Mme FAVRA, Mme COLAVITA, M. CARRÉ, Mme BAELDE, M. HUREAU, Mme RABIER, M. ONDOUA, Mme AUBRY, M. VERZEELE, Mme BUJON, M. MOULY, Mme LESUEUR, M. DAVIAUD, Mme GRAINE, M. BACCON, Mme DECORDE, Mme ROSSIGNOL, M. TAKI, Mme LEMÉE, M. XAVIER, Mme CHIBA, Mme NGUYEN, Mme SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VÉTILLARD, M. SELVACOMAR, M. BOUCHEZ, M. TIMOTÉ, Mme MÉADEL, Mme LOPES, M. LE GALL, Mme CLAQUIN, Mme CROCHAT, M. PASTEAU, M ; SAINTOUL.

Donnant pouvoir (7) :

M. VIROL à M. MOULY
Mme DE PABLO à Mme FAVRA
M. CASTIGNOLI à M. ONDOUA
M. MELEDJE à M. CARRÉ
M. BRIET à M. LENGEREAU
M. CARLI-SASSOE à M. BOUCHEZ
Mme VELOSO à M. PASTEAU

Excusées (2) : Mme ROSSI, Mme RENARD DELAUTRE,

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M., Mme LAIDI BOUIMA, M. PIOT, Mme DESCHANEL, M. CORNILLET, M. RENAULT, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame LESUEUR** est nommée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20/10/21 :

Adopté à l'unanimité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble
Abstention des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Administration générale

DC 2021-138 : Convention de partenariat avec la Villa Belleville dans le cadre du 65e Salon de Montrouge

DC 2021-147 : Convention de partenariat 2021 entre la Ville de Montrouge et le Géant des Beaux-Arts dans le cadre des actions de médiation du 65e Salon de Montrouge

DC 2021-173 : Défense des intérêts de la Ville confiée à la SCP SARTORIO-LONQUEUE – recours en annulation contre le jugement du tribunal administratif de Cergy Pontoise n°1702739 -01 rendu le 20 octobre 2020 par lequel le tribunal a rejeté la requête tendant à l'annulation de la délibération du conseil de territoire de l'EPT Vallée sud grand Paris du 27 septembre 2016, approuvant la révision du plan local d'urbanisme de la ville de Montrouge.

DC 2021-174 : Défense des intérêts de la Ville confiée à la SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & Associés Requête en appel contre le jugement du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise n°1901424 rendu le 28 juin 2021 par lequel il a annulé la décision de préemption du Maire de Montrouge en date du 6 décembre 2018 et mis à la charge de cette dernière la somme de 1500 € au titre de l'article L.761-1 du Code de Justice administrative

DC 2021-179 : Défense des intérêts de la Ville confiée à la SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & Associés Recours en annulation contre l'arrêté de permis de construire n° PC 092049 2000020 du 03 mai 2021

DC 2021-186 : Convention d'occupation ponctuelle du domaine public - LA LIMONE – DISTILLERIE - Saison culturelle 2021/2022

DC 2021-198 : Défense des intérêts de la Ville confiée à la SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH & Associés Recours en annulation contre l'arrêté de permis de construire n° PC 0920492000020 du 03 mai 2021

Finances

DC 2021-176 : Régie de recette auprès de la médiathèque pour l'encaissement du produit des abonnements, des amendes de l'impression des ressources électroniques, du photocopieur destiné au public et des droits d'entrées aux spectacles – Création d'un compte de dépôt de fonds auprès de la régie de recettes

DC 2021-209 : Régie de recette auprès de la médiathèque pour l'encaissement du produit des abonnements, des amendes de l'impression des ressources électroniques, du photocopieur destiné au public et des droits d'entrées aux spectacles. Suppression des toutes les régies existantes et création d'une régie unique.

Marchés publics - contrats de prestations

DC 2021-135 : Avenant à la convention de partenariat avec le Palais de Tokyo dans le cadre du 65e Salon de Montrouge

DC 2021-146 : Convention de partenariat entre Le Cube - Centre de création numérique et la Ville de Montrouge dans le cadre du 65e Salon de Montrouge

DC 2021-167 : Avenant n°2 au lot 1 du marché 2018/15 des séjours de la Toussaint 2021 – Changement de la semaine pour le déroulement du séjour.

DC 2021-233 : Vêtements de travail, vêtements de sportswear, chaussures et accessoires pour les services de la ville – Lots 1,2,3 actes modificatifs n°1 qui porte modifications contractuelles communes aux dispositions contenues dans le cahier des charges de chaque marché.

DC 2021-177 : Fourniture et installation de sapins de Noël et autres décors naturels - Marché n° 2021-19 attribué à la société JURA MORVAN DECORATIONS SAS à Montpellier pour un montant maximum annuel de 50 000€ht.

DC 2021-216 : Achat de prestations sportives ou ludo-éducatives dans le cadre du dispositif "Bouge Montrouge octobre - novembre 2021" pour un montant total de 13 126 ,64€

DC 2021-217 : Marché d'entretien, de réhabilitation et de travaux neufs de voirie - 2 lots

Lot 1 : Travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie, de l'assainissement, des jardins publics des cours d'école ainsi que des dépendances communales, de la ville de Montrouge attribué au groupement Fayolle et fils à Soisy sous Montmorency pour un montant minimal HT sur deux ans de 1 600 000€ et sans montant maximum

Lot 2 : Travaux neufs de la voirie, de l'assainissement, des jardins publics, des cours d'école et des dépendances accord cadre multi attributaires à marchés subséquents aux 5 entreprises suivantes Fayolles et fils, Eiffage, Colas France, SAS Terideal et Watelet – Sans montant minimum ni maximum.

DC 2021-221 : Marché n°2009-40 fourniture, mise à disposition et maintenance de mobiliers urbains, supports d'affiche publicitaire ou non. Modification en cours d'exécution n°4(article R3135-5 du code de la commande publique) prolongation du marché pour une durée de 12 mois aux mêmes conditions.

DC 2021-234 : Travaux d'élagage, abattage et essouchage d'arbres, travaux de taille architecturées acte modificatif au lot n°1 – travaux d'élagage, d'abattage d'essouchage – qui porte sur les modifications contractuelles

DC 2021-235 : Installation, location, exploitation, gestion, sonorisation, mise en lumière d'une patinoire temporaire installée sur la commune dans le cadre des festivités de Noel 2021 attribuée à la société SYNERGLACE pour un montant global forfaitaire ferme de 78 299€ht.

Manifestations – Spectacles

DC 2021-110 : Convention relative au spectacle 'Bon appétit Monsieur Boulimie' pour un centre de loisirs maternel pour un montant de 550€

DC 2021-175 : Acceptation d'un contrat établi avec CCDM pour un spectacle en jardin d'enfants pour un montant de 763€

DC 2021-183 : Acceptation d'un contrat établi avec l'association ensemble FA7 pour des spectacles en crèche pour un montant de 250€

DC 2021-190 : Acceptation d'un contrat établi avec Monsieur José MARTI pour des spectacles en crèches pour un montant de 510€

DC 2021-191 : Acceptation d'un contrat établi avec la société VL PROD pour un spectacle en crèche pour un montant de 600€

DC 2021-192 : Acceptation d'un contrat établi avec l'association Dans les bacs à sable pour un spectacle en crèche pour un montant de 527,50€

DC2021-193 : Convention relative au spectacle "Un amour de perroquet » en centre de loisirs maternel pour un montant de 580€

DC 2021-194 : Convention relative au spectacle "KIM ET NINA, Tout un voyage pour se comprendre" en centre de loisirs maternel pour un montant de 320€

DC 2021-196 : Acceptation d'un contrat établi avec la société VL PROD pour un spectacle en jardin d'enfants pour un montant de 600€

DC 2021-199 Acceptation d'un contrat établi avec l'association La compagnie de l'autre et moi pour un spectacle en crèche pour un montant de 200€

DC 2021-200 : Convention relative au spectacle "La fille qui détestait les contes de fée » en centre de loisirs maternel pour un montant de 580€

DC 2021-201 : Convention relative au spectacle "Peter PAN" en centre de loisirs maternel pour un montant de 580€

DC 2021-202 : Convention relative au spectacle "La fée Tchoupatchou est amoureuse" en centre de loisirs maternel pour un montant de 580€

DC 2021-203 : Convention relative au spectacle "La fille qui détestait les contes de fée » en centre de loisirs maternel pour un montant de 580€

DC 2021-204 : Convention relative au spectacle "Le chapiteau de Bouldi et Boulido" en centre de loisirs maternel pour un montant de 520€

DC 2021-205 : Convention relative au spectacle "Orchidée et les mystères de la forêt" en centre de loisirs maternel pour un montant de 520€

DC 2021-206 : Convention relative au spectacle "Le Noël de Blanche neige" en centre de loisirs pour un montant de 520€

DC 2021-207 : Convention relative au spectacle « le manteau rouge » en centre de loisirs pour un montant de 520€

DC 2021-211 : Acceptation d'un contrat établi avec l'association Studio Tralalaire pour un spectacle en crèche pour un montant de 450€

DC 2021-212 : Acceptation d'un contrat établi avec la société Karakoil Production pour un montant de 330€

DC 2021-213 : Convention relative au spectacle La Ferme enchantée de TILIGOLO "Bon appêêtit Madame Chaussette" en centre de loisirs maternel pour un montant de 800€

DC 2021-214 : Convention relative au spectacle La Ferme enchantée de TILIGOLO "Bon appêêtit Madame Chaussette" en centre de loisirs maternel pour un montant de 550€

DC 2021-215 : Acceptation d'un contrat établi avec La ferme de Tiligolo pour un spectacle en crèche pour un montant de 600€

DC 2021-229 : Convention relative à l'animation Escape game "Les émotions" en centre de loisirs maternel pour un montant de 575€

DC 2021-236 : Convention relative au spectacle "Mieu Mieu et son Doudou copain" en centre de loisirs maternel pour un montant de 285€

DC 2021-237 : Convention relative au spectacle "Mieu Mieu et son Doudou copain" en centre de loisirs maternel pour un montant de 285€

DC 2021-238 : Convention relative au spectacle "Il faut sauver le renne du Père Noël" pour un spectacle en centre de loisirs maternel pour un montant de 650€

DC 2021-240 : Acceptation d'un contrat établi avec CCDM pour un spectacle en crèche pour un montant de 700€

Arrivées de Mme N'GUYEN et de M. PASTEAU porteur de la procuration de Mme VELOSO.

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - partenariat financier avec la crèche associative "le chemin des enfants" autorisation de signature de la convention pour le versement de la subvention annuelle de fonctionnement 2020

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-106

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°13, ci-annexé, à la convention de partenariat entre la Ville de Montrouge et l'Association « Le Chemin des Enfants »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant visé à l'article 1.

Adopté à la majorité

Vote pour des groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun
Vote contre du groupe Montrouge écologique et solidaire.

2 - Approbation d'une convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Madame FAVRA

Délibération n°2021-107

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention territoriale globale, ci-annexée, à conclure avec la Caisse des Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes les dispositions utiles à sa mise en œuvre.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble et Montrouge en commun

Abstention : groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Acquisitions d'œuvres - Vente aux enchères du 65e Salon de Montrouge

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2021-108

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de six œuvres qui rentreront dans le patrimoine de la Ville de Montrouge et une œuvre qui sera offerte à Monsieur Thibaud Cardera, à savoir :

- Lot n°7 C'est comme si j'étais dans un corps humain Saint-Ouen-sur-Seine, 2020, Camille Beauplan, pour un montant de 1800 € ;
- lot n°20 #clubkids, 2021, Alexandra Devaux, pour un montant de 1400 € ;
- lot n°25 Ketty Sina, 2021, Lorraine Feline, pour un montant de 700 € ;
- lot n°36 Take My Breath Away, 2020, Jeanne Kamptchouang, pour un montant de 1000 € ;
- lot n°48 Société Géniale, le drapeau, 2020, Charlotte Nicoli, pour un montant de 100 € ;
- lot n°54 Paper Carpet - WAR, 2020, Araks Sahakyan Gasparyan & Ramón Rico Carpena, pour un montant de 220 € ;
- lot n° 66 Inner Circle, Impression riso encadrée, 2018, Mélanie Yvon ; pour un montant de 70 €.

ACCEPTE de verser aux artistes dont la Ville a acheté les œuvres, la somme correspondante à l'adjudication de la Vente aux Enchères :

- Camille Beauplan recevra la somme de 1 800 € ;
- Alexandra Devaux recevra la somme de 1 400 €
- Lorraine Feline recevra la somme de 700 €
- Jeanne Kamptchouang recevra la somme de 1 000 €
- Charlotte Nicoli recevra la somme de 100 €
- Araks Sahakyan Gasparyan & Ramón Rico Carpena recevront la somme de 220 €

- Mélanie Yvon; recevra la somme de 70 €

DECIDE de faire don de l'œuvre de Araks Sahakyan Gasparyan & Ramón Rico Carpena (lot n°54 Paper Carpet - WAR, 2020) à Maître Thibaud CARDERA qui a fait l'honneur d'assurer la vente aux enchères du Salon d'art contemporain. Il est donc précisé que cette œuvre n'intégrera pas la collection d'œuvres d'art moderne et contemporain de la Ville de Montrouge.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun
Abstention : groupe et Montrouge écologique et solidaire

2 - Versements des dotations des prix pour les lauréats du 65e Salon de Montrouge

Rapporteur : Madame AUBRY

Délibération n°2021-109

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la remise des dotations suivantes :

- Pour le « Grand Prix du Salon-Palais de Tokyo » : 1 000 € attribués à Livia Melzi.
- Pour le « Prix du Département des Hauts-de-Seine » : 1 000 € attribués à Pierre Pauze.
- Pour le « Prix des Ateliers Medicis » : 1 000 € attribués à Sharon Alfassi.
- Pour le « Prix Kristal » : 1 000 € attribués à Guillaume Bouisset.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge et Montrouge en commun
Abstention : groupe Montrouge écologique et solidaire

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Logement social = Cession de la parcelle sise 118, avenue de la République

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-110

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession en valeur libre à FRANCO-SUISSE au prix de 1 250 000 € (UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS) hors frais, droits et honoraires, d'une parcelle sise 118, avenue de la République sur la parcelle cadastrée section N n°66 d'une surface de 00ha 03a 60ca.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition, notamment l'acte authentique de vente qui sera passé en la forme notariée.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun
Abstention : groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

Arrivée de Mme CHIBAS qui avait donné pouvoir à Mme COLAVITA

Arrivée de Mme LOPES qui avait donné pouvoir à M.LE GALL

2 - Logistique urbaine - Convention de partenariat entre la société SOGARIS et la Ville de MONTROUGE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-111

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-annexée, à conclure avec le Groupe SOGARIS, relative à la réalisation d'une démarche partenariale en faveur de la logistique urbaine pour une période de deux ans à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention visée à l'article 1 et tout document s'y rapportant

Adopté à la majorité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble

Abstention : groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun

Vote contre : groupe Montrouge écologique et solidaire

3 - Protocole d'accord pour la cession conjointe de charges foncières du site des Editions Législatives et du Marché de la Marne

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-112

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord, ci-annexé, à conclure avec la société LEFEBVRE SARRUT, relatif à la mise en place d'une cession conjointe de charges foncières du site des Editions Législatives et du Marché de la Marne, ayant pour objet de formaliser leur accord sur les études d'avant-projet, les conditions financières et modalités de gestion et de suivi de l'opération visant la réalisation d'un projet immobilier partenarial.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole visé à l'article 1 et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble

Abstention : groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Départ de Mme LESUEUR qui donne pouvoir à M. VERZEELE

MARCHES PUBLICS

1 - Choix du délégataire de la concession de service relative à la gestion et à l'exploitation des marchés forains.

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-113

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE E.G.S. sis 33 ter, rue Lecuyer à SAINT-OUEN (93400) comme délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville.

APPROUVE le contrat de délégation de service public, ci-annexé, relatif à la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société désignée comme délégataire à l'article 1, le contrat de délégation de service public mentionné à l'article 2 et à prendre toutes mesures relatives à son exécution

M. CARLI ne prend pas part au vote

Adopté à la majorité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble

Abstention : groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun

Vote contre : groupe Montrouge écologique et solidaire

Départ de Mme CROCHAT qui donne pouvoir à M. TIMOTEO, de Mme LOPES et MEADEL qui donnent pouvoir à M. LE GALL (En application de la loi N°2020 – 1379 modifiée par la loi du 10 novembre 2021, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs).

2 - Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur MOULY

Délibération n°2021-114

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2020, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble

Abstention : groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

3 - Rapport du délégataire du service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur MOULY

Délibération n°2021-115

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2020, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble

Abstention : groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

4 - Avenant n° 2 à la concession de service public relative au stationnement payant sur voirie passée avec la société INDIGO

Rapporteur : Monsieur MOULY

Délibération n°2021-116

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2, ci-annexé, à la concession de délégation de service public relative au stationnement payant sur voirie conclue avec la société INDIGO.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant visé à l'article 1 et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Adopté à la majorité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble

Vote contre : groupes Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Ne prend pas part au vote : groupe Demain Montrouge

5 - Désignation des membres du jury de concours relatif à la mission de maîtrise d'œuvre propre au projet de requalification du square Schuman et de ses abords.

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-117

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme membres du jury de concours concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de requalification du square Schuman et de ses abords à Montrouge, *au titre des personnalités indépendantes disposant de la qualification professionnelle équivalente à celle exigée pour la participation au concours*, avec voix délibérative, les quatre personnes suivantes:

- Madame Clémentine Roméo, urbaniste CAUE 92,
- Monsieur Sylvain Morin, Paysagiste en exercice,
- Monsieur Antoine Quenardel, paysagiste en exercice,
- Monsieur Bruno Dumetier, Architecte-conseil de l'Etat (ACE).

DÉSIGNE comme membres du jury concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de requalification du square Schuman et de ses abords à Montrouge, *au titre des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours*, avec voix délibérative:

- Monsieur Georges Burrier, Directeur adjoint des mobilités au Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Monsieur Olivier Lidon, Responsable Circulation et Aménagements Urbains RATP/Agence des Hauts-de-Seine.

DÉSIGNE comme membres du jury, *au titre des agents compétents de la collectivité de Montrouge*, avec voix consultative:

- Madame Malika Laidi Bouima, Directrice générale adjointe en charge de l'Aménagement Urbain et de la Transition écologique,
- Madame Eve Duval, Directrice des Espaces verts,
- Monsieur Damien Oberlé, Directeur de la Valorisation des Espaces publics et des mobilités

- Monsieur Jean-Marie Bessin, Directeur de l'Aménagement urbain.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la ville de Montrouge durant un mois.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et tous les membres du jury mentionnés aux articles précédents.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : groupe Montrouge ensemble et Montrouge en commun

Abstention : groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique

AFFAIRES DIVERSES

1 - Dérogation municipale au principe du repos dominical

Rapporteur : Monsieur CARRE

Délibération n°2021-118

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle de l'automobile** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

16 janvier,	18 septembre,
13 mars,	16 octobre,
12 juin,	23 octobre,
19 juin,	6 novembre,
10 juillet,	4 décembre,
17 juillet,	11 décembre.

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle de l'alimentation générale** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

4 décembre,
11 décembre,
18 décembre.

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle des produits surgelés et congelés** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

4 décembre,
11 décembre,
18 décembre.

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle de la radio, télé-vidéo, téléphone, hi-fi, électroménager et supports audio et vidéo** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

4 décembre,
11 décembre,
18 décembre.

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle de l'habillement** où le repos

hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

16 janvier,	4 septembre,
6 février,	9 octobre,
10 avril,	20 novembre,
15 mai,	4 décembre,
26 juin,	11 décembre,
10 juillet,	18 décembre.

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

4 décembre,
11 décembre,
18 décembre.

DONNE un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail **pour la branche professionnelle de la coiffure et professions connexes** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de 2022 ci-dessous désignés :

4 décembre,
11 décembre,
18 décembre.

AUTORISE Monsieur le Maire à édicter tout acte afférant à ce dossier.

Adopté à la majorité

Vote pour des groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun
Vote contre du groupe Montrouge écologique et solidaire

2 - Compte rendu d'activité de l'Etablissement public foncier d'Ile de France pour l'année 2020, et perspectives 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-119

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour l'année 2020 et perspectives 2021, annexé à la présente délibération.

DIT que ce bilan sera inscrit dans l'annexe budgétaire des engagements hors bilan de la collectivité.

Tous les groupes prennent acte

3 - Rapport d'activité 2020 du SIPPAREC

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-120

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité, ci-annexé, du SIPPAREC pour l'année 2020.

Tous les groupes prennent acte

4 - Rapport égalité femmes hommes

Rapporteur : Madame DE PABLO

Délibération n°2021-121

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

Tous les groupes prennent acte

Départ de M. VETILLARD

5 - Rapport en matière de développement durable de la commune

Rapporteur : Madame RABIER

Délibération n°2021-122

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Montrouge, ci-annexé.

Tous les groupes prennent acte

RESSOURCES HUMAINES

1 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-123

Secteur/Catégorie/Cadre/Emploi	Ancienne situation sept-21	Nouvelle situation déc-21	Solde
Secteur administratif	177	177	0
Catégorie A			
Attaché	35	33	-2
Attaché principal	8	10	2
Attaché hors classe	4	4	0
Directeur territorial	2	2	0
Administrateur	2	1	-1
Administrateur hors-classe	0	1	1
Administrateur général	1	1	0
Catégorie B			
Rédacteur	9	9	0
Rédacteur principal de 2ème classe	15	14	-1
Rédacteur principal de 1ère classe	10	11	1
Catégorie C			
Adjoint administratif territorial	29	28	-1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	34	34	0

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	28	29	1
Secteur animation	85	85	0
Catégorie B			
Animateur	9	8	-1
Animateur principal de 2ème classe	2	3	1
Animateur principal de 1ère classe	3	3	0
Catégorie C			
Adjoint territorial d'animation	47	47	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	15	15	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	9	9	0
Enseignement artistique	38	38	0
Catégorie A			
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9	9	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	6	6	0
Catégorie B			
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	14	14	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	9	9	0
Secteur emplois fonctionnels	3	3	0
Catégorie A			
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 80 000 hab.	2	2	0
Secteur médico-social	148	148	0
Catégorie A			
Psychologue de classe normale	2	2	0
Puéricultrice cadre de santé	1	1	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	10	10	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	6	6	0
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Cadre de santé de 2ème classe	1	1	0
Cadre de santé de 1ère classe	2	2	0
Catégorie B			
Infirmier de classe supérieure	3	3	0
Catégorie C			
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	58	51	-7
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	40	47	7
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	12	12	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	10	10	0
Secteur médico-technique	1	1	0
Catégorie B			
Technicien paramédical de classe supérieure	1	1	0
Patrimoine et bibliothèques	22	22	0
Catégorie A			
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	0

Bibliothécaire territorial	1	1	0
Catégorie B			
Assistant de conservation	2	2	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	6	6	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	2	0
Catégorie C			
Adjoint territorial du patrimoine	3	3	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	4	4	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	3	3	0
Secteur police municipale	21	21	0
Catégorie B			
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	1	0
Catégorie C			
Brigadier-chef principal	2	2	0
Gardien-brigadier	18	18	0
AUTRES EMPLOIS	3	3	0
Collaborateur de cabinet	2	2	0
Directeur cabinet	1	1	0
Secteur social	131	131	0
Catégorie A			
Assistant socio-éducatif	1	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants	21	18	-3
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	7	10	3
Catégorie C			
Agent social	24	24	0
Agent social principal de 2ème classe	18	16	-2
Agent social principal de 1ère classe	5	7	2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32	29	-3
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	26	3
Secteur sportif	23	23	0
Catégorie B			
Educateur territorial des A.P.S	22	2	-20
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	0	20	20
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	1	1	0
Secteur technique	446	447	1
Catégorie A			
Ingénieur	11	10	-1
Ingénieur principal	3	4	1
Ingénieur en chef	2	2	0
Catégorie B			
Technicien	7	8	1
Technicien principal de 2ème classe	8	7	-1
Technicien principal de 1ère classe	1	2	1
Catégorie C			
Adjoint technique territorial	245	236	-9

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	91	100	9
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	50	50	0
Agent de maîtrise	13	13	0
Agent de maîtrise principal	15	15	0
Total général	1098	1099	1

AUTORISE, en cas de vacance d'emploi, à pourvoir tous les postes permanents ainsi présentés, sur les fondements des articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Leur rémunération sera établie sur la base de la carrière et l'expérience de l'agent, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres concernés du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Vote pour des groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

FINANCES

1 - Décision modificative n°4 au budget primitif 2021

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-124

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE définitivement la décision modificative n°4 au budget de la Ville pour l'exercice 2021, présentée de la façon suivante :

Nature	Dépenses (€)	Recettes (€)
204182	+400 000	
10226	+9 188	
10228	+899	
2138	- 410 087	
673	+20 237	
7381		+380 237
6788	+70 000	
275	+ 6 050 000	+ 6 050 000
6714	+ 20 000	
64111	+180 000	
64131	+90 000	

Adopté à la majorité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble

Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

Vote contre du groupe Montrouge en commun

2 - Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération Ginoux Gautier

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-125

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de requalification du quartier Ginoux-Gautier telle qu'indiquée dans le tableau visé à l'article 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 comme indiqué dans le présent tableau :

Autorisation de programme (€)	Crédits 2020 réalisés (€)	Crédits 2021 ouverts (€)	Crédits 2022 ouverts (€)	Crédits 2023 ouverts (€)	Crédits 2024 Ouverts (€)
11 943 000	211 413,50	400 000	2 873 000	6 069 986,50	2 388 600

Adopté à la majorité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble

Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

3 - Logement social = Octroi d'une subvention pour surcharge foncière à la SA HLM SEQENS pour l'opération de construction de 36 logements au 44 rue Gabriel Péri dont 12 logements sociaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-126

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention d'investissement à hauteur de 400 000 € à la SA H.L.M. SEQENS dans le cadre d'une opération de construction d'un immeuble de 36 logements dont 12 locatifs sociaux répartis comme suit : (4 PLUS 8 PLAI) sis 44 rue Gabriel Péri.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de versement de la subvention pour surcharge foncière en contrepartie de droits de réservation avec la SA H.L.M. SEQENS

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2021.

Adopté à l'unanimité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble

Abstention des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

4 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-127

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADMET en créances admises en non-valeurs les titres de recettes irrécouvrables concernant les exercices 2014 à 2020 portés sur les états annexés, pour un montant total de 29 999,06 € ; et en créances éteintes les titres de recettes portés sur les états annexés pour un montant total de 19 951,09 €.

DIT que la régularisation comptable de ces opération sera effectuée sur les crédits ouverts en dépenses au budget de l'exercice courant – chapitre 65 – article 6541 « créances admises en non-valeur » et article 6542 « Créances éteintes ».

Adopté à l'unanimité

Vote pour des groupes Montrouge ensemble, Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire.

5 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022 et individualisation de subventions attribuées dans le cadre du plan de soutien et de solidarité en 2021

Rapporteur : Monsieur VERZEELE

Délibération n°2021-128

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaire	Montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour 2022	Montant de la subvention exceptionnelle dans le cadre du plan de soutien et de solidarité 2021	Total des aides accordées par la Ville
Article 6574 - Subventions aux associations			
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX			
Interlude	400,00 €	- €	400,00 €
La Prévention Routière 92	300,00 €	- €	300,00 €
ArpeJeux	150,00 €	- €	150,00 €
Asialudie	150,00 €	- €	150,00 €
Lire et faire lire dans les Hauts de Seine	500,00 €	- €	500,00 €
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et Ami.e.s de la Résistance (ANACR)	1 100,00 €	- €	1 100,00 €
Le souvenir français	1 050,00 €	- €	1 050,00 €
Association Nationale des Pupilles de la Nation et	400,00 €	- €	400,00 €

Orphelins de Guerre et du Devoir "ANPNOGD 92"			
FNACA Comité de Montrouge	4 900,00 €	- €	4 900,00 €
Union Nationale des combattants (UNC)	2 920,00 €	- €	2 920,00 €
Montrouge Loisirs Bridge (MLB)	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Le Monde de DEuxMAINS	500,00 €	- €	500,00 €
TOTAL FONCTION 0	13 870,00 €	- €	13 870,00 €
FONCTION 1 : SECURITE			
Protection civile des Hauts de Seine Antenne locale de Bourg-la-Reine/ Antony / Montrouge	735,00 €	- €	735,00 €
TOTAL FONCTION 1	735,00	- €	735,00 €
FONCTION 3 : CULTURE			
Orchestre d'Harmonie de Montrouge	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
APJABD	500,00 €	- €	500,00 €
Sortie de secours théâtre	500,00 €	- €	500,00 €
Théâtre de marionnettes de Montrouge (Compagnie Blin)	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
Les Globe-trottoirs	500,00 €	- €	500,00 €
Le théâtre des Possibles	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Guitare au Beffroi	60 000,00 €	30 000,00 €	90 000,00 €
Un Excursus	600,00 €	- €	600,00 €
Société Historique et Archéologique du Grand Montrouge	900,00 €	- €	900,00 €
Arts essentiels	600,00 €	- €	600,00 €
La Limone	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Compagnie et plus si affinités	1 000,00 €	- €	1 000,00 €

Fiat Cantus	500,00 €	- €	500,00 €
21ième Art	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Les ateliers de la solidarité	- €	100,00 €	100,00 €
Viens voir les musiciens	- €	260,00 €	260,00 €
TOTAL FONCTION 3	79 100,00 €	30 360,00 €	109 460,00 €
FONCTION 4 : SPORTS ET JEUNESSE			
Stade Multisports de Montrouge	250 000,00 €	4 630,00 €	254 630,00 €
Montrouge Football Club 92	90 000,00 €	2 590,00 €	92 590,00 €
Cercle Athlétique de Montrouge	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
Les Amis du taekwondo	1 500,00 €	330,00 €	1 830,00 €
Les Amis de la Nature Paris-Sud	250,00 €	- €	250,00 €
Groupe Sportif de Montrouge	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Lutte Combat Intégral	4 000,00 €	200,00 €	4 200,00 €
Les Phoenix de Montrouge	500,00 €	- €	500,00 €
Racing Club de Montrouge	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
Association Sports Loisirs Montrouge (ASLM)	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Comité Départemental des médaillés Jeunesse, Sports et Engagement Associatif 92	220,00 €	- €	220,00 €
Dynamique Sport'Attitude Montrouge	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Espace R'danse	- €	200,00 €	200,00 €
Danse plurielle	- €	50,00 €	50,00 €
TOTAL FONCTION 4	505 470,00 €	8 000,00 €	513 470,00 €
FONCTION 5 : SOCIAL ET SANTE			
A.F.M. Téléthon	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
Association France Alzheimer 92	560,00 €	- €	560,00 €
Association France Alzheimer 92 ateliers "Les rencontres Mémoires"	- €	- €	- €
Croix Rouge Française	2 700,00 €	1 300,00 €	4 000,00 €

Unapei des Hauts-de-Seine	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Les Auxiliaires des Aveugles	250,00 €	- €	250,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 92)	200,00 €	- €	200,00 €
A.D.A.J (Les Amis de Jacky)	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
Mouvement pour la Réinsertion Sociale 92 (MRS)	200,00 €	- €	200,00 €
Secours Catholique	600,00 €	- €	600,00 €
Secours populaire de Montrouge	1 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €
Café culturel et solidaire de Montrouge "Le Schmilblick"	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Ecoute Chômage	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Dinamic médiation familiale	500,00 €	- €	500,00 €
Association Entraide et Amitié	500,00 €	- €	500,00 €
SALTO	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Association Plus d'Oxygène	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
TOTAL FONCTION 5	16 260,00 €	5 800,00 €	22 060,00 €
FONCTION 6 : FAMILLE			
Club Jules Ferry	7 300,00 €	2 700,00 €	10 000,00 €
Relais Enfants Parents	6 500,00 €	1 500,00 €	8 000,00 €
TOTAL FONCTION 6	13 800,00 €	4 200,00 €	18 000,00 €
FONCTION 8 : ESPACES VERTS			
Urbanescence	10 000,00 €	€	10 000,00 €
TOTAL FONCTION 8	10 000,00 €	€	10 000,00 €
FONCTION 9 : COMMERCE			
Montrouge commerces-UDAC	90 000,00 €	€	90 000,00 €
TOTAL FONCTION 9	90 000,00 €	- €	90 000,00 €
TOTAL ARTICLE 6574	729 235,00 €	48 360,00 €	777 595,00 €
Article 657361 - Subventions de fonctionnement aux Caisses des Ecoles			
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT FORMATION			

Sous-Fonction 211 : Ecoles maternelles			
Caisse des Ecoles de Montrouge	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
TOTAL FONCTION 2	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
TOTAL ARTICLE 657361	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
Article 657362 - Subvention de fonctionnement aux CCAS			
FONCTION 5 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE			
Sous-Fonction 520 : Autres établissements sanitaires			
Centre d'Action Sociale de Montrouge	1 397 393,00 €	- €	- €
TOTAL FONCTION 5	1 397 393,00 €	- €	1 397 393,00 €
TOTAL ARTICLE 657362	1 397 393,00 €	- €	1 397 393,00 €
Article 65737 - Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux			
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT FORMATION			
Sous-Fonction 22 : Enseignement du second degré			
Collège Robert Doisneau (+ SEGPA)	11 984,67 €	- €	11 984,67 €
Foyer socio-éducatif Robert Doisneau	2 770,00 €	- €	2 770,00 €
Collège du Haut Mesnil	9 005,43 €	- €	9 005,43 €
Collège du Haut Mesnil - Foyer	1 855,00 €	- €	1 855,00 €
CES Maurice Genevoix	11 352,71 €	- €	11 352,71 €
CES Maurice Genevoix - Foyer	1 855,00 €	- €	1 855,00 €
Lycée Maurice Genevoix	22 547,43 €	- €	22 547,43 €
Lycée Maurice Genevoix - Foyer	1 855,00 €	- €	1 855,00 €
Lycée Jean Monnet	6 613,01 €	- €	6 613,01 €
Lycée Jean Monnet - foyer	1 855,00 €	- €	1 855,00 €
TOTAL FONCTION 2	71 693,25 €	- €	71 693,25 €
TOTAL ARTICLE 65737	71 693,25 €	- €	71 693,25 €

Article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
FONCTION 422 : Autres activités pour les jeunes			
IFAC	687 930,17 €	- €	687 930,17 €
TOTAL FONCTION 422	687 930,17 €	- €	687 930,17 €
TOTAL ARTICLE 6574	687 930,17 €	- €	687 930,17 €
TOTAL GENERAL SUBVENTION	2 966 251,42 €	48 360,00 €	3 014 611,42 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec le Stade Multisports de Montrouge, le Cercle Athlétique de Montrouge, le Montrouge Football Club 92, Montrouge Commerces et Guitare au Beffroi, en vertu des dispositions de la loi n°2000-321 du 12/04/2000.

APPROUVE la convention-type, ci-annexée, qui sera conclue avec toutes les associations percevant une subvention inférieure à 23 000 euros et ce quel que soit le montant versé (dès le premier euro).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-type visée à l'article 3 avec les associations concernées conformément au tableau de l'article 1.

HABILITE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions utiles pour l'application de la présente.

M. VERZEELE ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

Vote pour des groupes Montrouge ensemble et Montrouge en commun

Abstention des groupes Demain Montrouge et Montrouge écologique et solidaire

6 - Taux de fiscalité exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-129

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE pour l'exercice 2022, les taux de fiscalité directe suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 19,98%
- Taxe foncière (non bâti) : 8,67%

Adopté à la majorité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble

Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

7 - Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-130

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de majorer de 35% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à la majorité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble,
 Abstention du groupe Montrouge écologique et solidaire
 Vote contre des groupes Demain Montrouge et Montrouge en commun

8 - Tarifs communaux pour 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-131

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CRÉE ET FIXE les tarifs communaux pour l'exercice 2022 concernant les nouveaux tarifs et les tarifs subissant une refonte, ainsi que leur date d'effet, comme indiqué ci-dessous :

Tarifs de la médiathèque :

Catégories tarifaires de lecteurs	Abonnements Tarif annuel (en €)	Date d'effet
Jeunes - 26 ans – chômeurs- RSA- handicapés	1,00	01/01/2022
Seniors à partir de 65 ans	5,00	
Abonnement simple individuel (26 à 64 ans)	10,00	
Abonnement intégral individuel (26 à 64 ans)	20,00	
Pack Famille (équivalent 4 cartes)	25,00	

Tarifs soins dentaires au CMS :

Code CCAM	Libellé CCAM	Type RAC	Honoraires limites de facturation	RÉFORME SANTÉ 100% Tarifs applicables à compter du 01/01/2022 (en €)
HBLD680	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique-monolithique (hors zircone) Facturation : sur incisives, canines et 1res prémolaires	0	500	500
HBLD634	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique sur incisives, canines et 1res prémolaires	0	500	500

HBLD350	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique-monolithique (zircone) hors molaires	0	440	440
HBLD158	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique-monolithique (hors zircone) Facturation : 2e prémolaires et molaires	1	550	550
HBLD259	Pose d'une prothèse amovible de transition complète bimaxillaire à plaque base résine	0	1170	1170
HBLD425	Bridge zircone céramique	2	libre	1465
HBLD491	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique sur 2e prémolaires	1	550	550
HBLD073	Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique-monolithique (zircone) sur molaires	1	440	440
HBLD038	Pose d'une couronne dentaire dentoportée métallique	0	290	290
HBLD090	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés sans reste à charge	0	175	175
HBLD245	inlay core ceramo-metallique , céramique stratifié	2	libre	175
HBLD745	Pose d'une infrastructure coronoradiculaire [Inlay core] sous une couronne ou un pilier de bridge dentoportés à entente directe limitée	1	175	175
HBLD466	Bridge collé	2	libre	870
HBLD490	Pose d'une couronne dentaire transitoire pour :	0	60	60
HBLD785	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramométalliques et 1 élément intermédiaire céramométallique pour le remplacement d'une incisive	0	1465	1465
HBMD351	Restauration d'une dent sur 2 faces ou plus par matériau incrusté [inlay-onlay] composite ou en alliage non précieux	1	350	250
HBMD356	Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine avec renfort métallique, fêlée ou fracturée	0	85	85

HBLD033	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage métalliques et 1 élément intermédiaire métallique	0	870	870
HBLD040	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 1 pilier d'ancrage métallique, 1 pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux, et 1 élément intermédiaire métallique	1	1170	1170
HBLD043	Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 1 pilier d'ancrage métallique, 1 pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux, et 1 élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux	1	1635	1465
HBLD227	bridge de base (3éléments) céramo metal non précieux sauf incisives	1	1635	1635
HBLD031	Pose d'une prothèse amovible définitive complète unimaxillaire à plaque base résine	0	1100	1100
HBLD032	Pose d'une prothèse amovible de transition complète unimaxillaire à plaque base résine	0	520	520
HBLD035	Pose d'une prothèse amovible définitive complète bimaxillaire à plaque base résine	0	2300	2300
HBLD046	Pose d'une prothèse amovible définitive complète bimaxillaire à châssis métallique	1	3600	2950
HBLD047	Pose d'une prothèse amovible définitive complète unimaxillaire à châssis métallique	1	1600	1350
HBLD048	Pose d'une prothèse amovible définitive complète unimaxillaire à plaque base résine et d'une prothèse amovible définitive complète unimaxillaire à châssis métallique	1	2800	2500
HBLD075	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 7 dents	1	1315	870
HBLD079	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 10 dents	1	1430	960
HBLD083	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 11 dents	0	765	765

HBLD101	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 9 dents	0	680	680
HBLD112	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 12 dents	1	1500	1020
HBLD123	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 7 dents	0	450	450
HBLD131	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 1 à 3 dents	1	1100	740
HBLD138	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 10 dents	0	720	720
HBLD148	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 9 dents	0	450	450
HBLD203	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 11 dents	1	1450	990
HBLD215	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 11 dents	0	490	490
HBLD224	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 5 dents	0	368	368
HBLD231	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 10 dents	0	450	450
HBLD232	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 13 dents	0	500	500
HBLD262	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 12 dents	0	500	500
HBLD270	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 8 dents	0	460	460
HBLD308	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 13 dents	1	1520	1050
HBLD332	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 4 dents	1	1200	780

HBLD349	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 13 dents	0	850	850
HBLD364	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 1 à 3 dents	0	275	275
HBLD370	Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 12 dents	0	800	800
HBLD371	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 6 dents	0	400	400
HBLD435	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 9 dents	1	1400	930
HBLD452	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 5 dents	1	1240	810
HBLD470	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 8 dents	1	1365	900
HBLD474	Pose d'une prothèse amovible définitive à châssis métallique, comportant 6 dents	1	1281	840
HBLD476	Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 4 dents	0	310	310
HBMD002	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage d'1 élément	1	145	145
HBMD008	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, sans démontage d'éléments	1	121	121
HBMD017	Adjonction ou changement d'1 élément d'une prothèse dentaire amovible	0	85	85
HBMD020	Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fêlée ou fracturée	0	80	80
HBMD114	Adjonction ou changement de 2 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	120	120
HBMD134	Adjonction ou changement de 13 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	520	520
HBMD174	Adjonction ou changement de 14 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	560	560

HBMD188	Adjonction ou changement de 3 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	290	290
HBMD198	Adjonction ou changement de 6 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	251	251
HBMD226	Adjonction ou changement de 11 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	440	440
HBMD228	Adjonction ou changement de 8 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	324	324
HBMD245	Adjonction ou changement de 5 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	215	215
HBMD249	Adjonction ou changement d'1 élément soudé sur une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	150	150
HBMD283	Adjonction ou changement de 5 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	417	417
HBMD286	Adjonction ou changement de 9 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	360	360
HBMD289	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 13 éléments	1	240	240
HBMD292	Adjonction ou changement de 2 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	210	210
HBMD298	Adjonction ou changement de 14 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	875	875
HBMD312	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 12 éléments	1	430	430
HBMD322	Adjonction ou changement de 3 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	150	150
HBMD329	Adjonction ou changement de 10 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	400	400

HBMD373	Adjonction ou changement de 7 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	287	287
HBMD387	Adjonction ou changement de 12 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	480	480
HBMD404	Adjonction ou changement de 4 éléments d'une prothèse dentaire amovible	0	185	185
HBMD410	Adjonction ou changement de 10 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	650	650
HBMD425	Adjonction ou changement de 7 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	500	500
HBMD429	Adjonction ou changement de 11 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	700	700
HBMD432	Adjonction ou changement de 4 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	350	350
HBMD439	Adjonction ou changement de 6 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	456	456
HBMD444	Adjonction ou changement de 8 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	550	550
HBMD460	onlay céramique	2	libre	450
HBMD469	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 3 éléments	1	225	225
HBMD481	Réparation d'une fracture de châssis métallique de prothèse dentaire amovible, avec remontage de 10 éléments	1	400	400
HBMD485	Adjonction ou changement de 9 éléments soudés d'une prothèse dentaire amovible sur châssis métallique	1	600	600
LBLD017	Pose d'un appareillage en propulsion mandibulaire	1	280	280

- Tarifs prestations d'accompagnement à domicile :

DECIDE d'aligner le prix des prestations réalisées par le service municipal d'accompagnement à domicile sur le tarif horaire de référence fixé par le département des

Hauts-de-Seine au titre de l'année 2022 pour les bénéficiaires relevant des niveaux GIR 1 à 4.

DECIDE d'aligner le prix des prestations réalisées par le service municipal d'accompagnement à domicile sur le tarif horaire de référence fixé par la CNAV dans le cadre de l'offre de services coordonnée pour « l'accompagnement de ma retraite (Oscar) », concernant les prestations d'accompagnement à domicile en semaine, pour :

- Les bénéficiaires relevant des niveaux GIR 5 et 6 de la grille AGGIR ;
- Des bénéficiaires n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation AGGIR.

Les niveaux de GIR sont établis par les professionnels désignés par les organismes financeurs.

- Tarifs liés aux terrasses :

		TARIF 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022 (en €)
<u>TERRASSE OUVERTE</u>		
Terrasse ouverte sur espace public zone rouge	Tarif par an au M ²	35,00
Terrasse ouverte sur espace public zone verte	Tarif par an au M ²	25,00
Terrasse ouverte sur espace public zone piétonne	Tarif par an au M ²	50,00
Terrasse ouverte sur espace public zone premium	Tarif par an au M ²	140,00
<u>TERRASSE FERMÉE</u>		
Terrasse fermée sur espace public zone rouge	Tarif par an au M ²	74,00
Terrasse fermée sur espace public zone verte	Tarif par an au M ²	54,00
Terrasse fermée sur espace public zone piétonne	Tarif par an au M ²	62,50
Terrasse fermée sur espace public zone premium	Tarif par an au M ²	175,00
<u>ETALAGES ET AUTRES ACCESSOIRES</u>		
Etalages sur espace public zone rouge	Tarif par an au M ²	35,00
Etalages sur espace public zone verte	Tarif par an au M ²	25,00
Etalages sur espace public zone piétonne	Tarif par an au M ²	50,00
Etalages sur espace public zone premium	Tarif par an au M ²	140,00
<u>TERRASSE SUR PLACE DE STATIONNEMENT ET CHAUSSEES</u>		
Fourniture terrasse sur place de stationnement	Forfait	1 200,00
Forfait montage/démontage	Forfait	245,36
Terrasse place de stationnement sur espace public zone rouge	Tarif par an au M ²	35,00
Terrasse place de stationnement sur espace public zone verte	Tarif par an au M ²	25,00

FIXE les autres tarifs communaux pour l'exercice 2022, ainsi que leur date d'effet, comme

indiqué dans le tableau ci-annexé.

Adopté à la majorité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble

Abstention des groupes Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

Vote contre du groupe Demain Montrouge

9 - Vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2021-132

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE définitivement :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, avec le détail des articles spécialisés,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les opérations détaillées,

le BUDGET PRIMITIF 2022, présenté de la façon suivante :

**BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions Nouvelles (€)	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	16 506 892,44	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
012	Charges de personnel	46 990 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
014	Atténuations de produits	12 018 720,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
65	Autres charges de gestion courante	6 550 822,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
66	Charges financières	253 238,29	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
67	Charges exceptionnelles	187 815,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
023	Virement à la section d'investissement	2 003 233,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 341 890,40	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
	Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	86 852 611,23	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions Nouvelles (€)	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Produits des services, du domaine	12 512 463,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
73	Impôts et taxes	62 891 153,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
74	Dotations, subventions et participations	9 953 860,76	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
75	Autres produits de gestion courante	1 029 163,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
77	Produits exceptionnels	2 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
013	Atténuations de charges	300 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 971,47	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
	Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	86 852 611,23	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions Nouvelles (€)	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Emprunts et dettes assimilées	2 862 545,09	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
20	Immobilisations incorporelles	2 705 880,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
204	Subventions d'équipement versées	330 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

			solidaire
21	Immobilisations corporelles	11 406 325,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
23	Immobilisations en cours	2 693 800,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
26	Participations et créances rattachés	500 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
27	Autres immobilisations financières	5 700,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10935	Réhabilitation église Saint Jacques	95 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10953	Aménagement de la voie nouvelle	20 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10937	Accessibilité handicapés	455 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10961	Réaménagement Stade Maurice Arnoux	600 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10964	Système management de l'énergie	844 200,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10971	Réhab. Terrain synthétique J. Lezer	280 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10975	Aménagt jardins fertiles	35 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
10978	AP/CP Ginoux Gauthier	2 873 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 971,47	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
041	Opérations patrimoniales	30 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
	Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25 900 421,56	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions Nouvelles (€)	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
13	Subventions d'investissement	934 405,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
16	Emprunts et dettes assimilées	14 296 193,16	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
165	Dépôts et cautionnements reçus	28 700,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
024	Produit des cessions d'immobilisations	4 066 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
021	Virement de la section de fonctionnement	2 003 233,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 341 890,40	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
041	Opérations patrimoniales	30 000,00	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire
	Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 900 421,56	Adopté à la majorité Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder durant l'année 2022 à des opérations de remboursement anticipé sec ou avec refinancement auprès du même ou d'un autre prêteur, d'emprunts figurant dans l'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2022 suivant la liste annexée au Budget Primitif 2022.

Ces remboursements anticipés, totaux et partiels, pourront être effectués dans la limite des crédits inscrits au budget 2022 à l'article 1641. Les emprunts concernés seront sélectionnés en fonction des disponibilités de trésorerie, en fonction des opportunités sur les marchés et toujours dans les conditions de remboursements anticipés fixées par les prêteurs.

Le Conseil Municipal sera informé des remboursements effectués au fur et à mesure du déroulement des opérations.

ADOpte le tableau des emplois annexé au présente budget ET **PRECISE** que l'ensemble des emplois listés pourront être pourvus par des contractuels recrutés sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, sous réserve du respect de la procédure de recrutement prévue en application du décret n°2919-1414 du 9 décembre 2019 relatif à la

procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique œuvre aux agent contractuels

AUTORISE le Maire à recruter trois collaborateurs de cabinet, et précise que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 du budget 2022, article 6413.

HABILITE, d'une façon générale, Monsieur le Maire à prendre au nom de la Ville, sans autre délibération et à son initiative, toutes dispositions en exécution de la présente.

Adopté à la majorité

Vote pour du groupe Montrouge ensemble

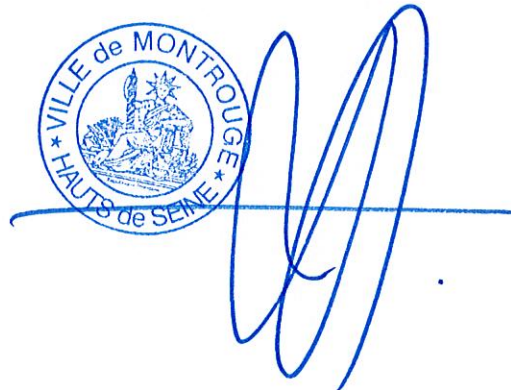
Vote contre des groupes Demain Montrouge, Montrouge en commun et Montrouge écologique et solidaire

La séance s'achève le 17 décembre 2021 à 01h45.

Montrouge, le 22 décembre 2021

Le Maire,

Etienne LENGEREAU

The image shows the official seal of the City of Montrouge, Hauts-de-Seine, which is a circular emblem containing a coat of arms. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'E. Lengereau'. A horizontal blue line is drawn across the seal and the signature.

